



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 42684

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'organisation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires. Les assurés affiliés à cet organisme ont jusqu'à présent toujours apprécié la qualité de la gestion de celui-ci. Cependant, cette caisse rencontre des difficultés qui trouveraient leur origine dans le manque de moyens disponibles pour son fonctionnement. Elle assure l'ensemble de la couverture sociale de ses assujettis et de leurs ayants droit, soit plus de 140 000 personnes, avec une équipe administrative composée de 231 agents. La dernière création d'emploi remonte à 1992. Or, la charge de travail a augmenté, depuis, de plus de 35 %. Pour éviter des retards considérables dans le règlement des prestations maladies, des créations d'emplois doivent être envisagées dans les meilleurs délais pour un coût de 8 millions de francs. Or, les représentants de deux des trois ministères (justice, budget et emploi) siégeant au conseil d'administration, celui du budget et celui de l'emploi, se sont opposés à la demande de création d'emplois lors de la dernière réunion du conseil d'administration, le 11 décembre dernier, et le budget n'a pas pu être voté. Pour l'heure, la caisse doit recourir à des contrats précaires et aux heures supplémentaires massives pour faire face à cette situation. A l'heure où le Gouvernement fait de l'emploi sa priorité, il lui demande de lui indiquer ses intentions pour débloquer la situation et permettre à la CRPCEN de continuer à assurer, dans des conditions normales, le service public dont elle a la charge.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42684

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1397

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4708